

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 12.006**

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 3 février 2012

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 3 février 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE  
M. LABIA représenté par M. COASSIN  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PAVON représenté par M. FILOCHE  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,  
M. MEGLIO, M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS  
COMMUNAUX - RAPPORT ANNUEL 2011**

**RAPPORTEUR : Mme ROY**

**VOTE : UNANIMITE**

Conformément aux prescriptions du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, la Ville de Royan a approuvé par délibération du 18 février 2011 son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

La réglementation impose également aux villes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'une commission d'accessibilité capable, tous les ans, d'évaluer l'évolution du taux d'accessibilité de la voirie sur le territoire communal.

L'indice d'accessibilité de l'année 2010 (année de référence) était de 39,66 %. Cet indice est calculé sur la base d'itinéraires et de cheminements permettant de relier les différents pôles d'attractions de la ville. Il faut préciser que l'indice potentiel pour notre commune est de 88 %.

La commission communale d'accessibilité s'est réunie le 14 décembre 2011 pour établir le rapport annuel de l'année 2011.

Depuis sa création, la ville a réalisé sur les itinéraires définis par ce plan, des travaux d'aménagement en faveur des personnes handicapées, ou en situation de handicap, pour un montant de 79 747 €TTC.

Dans ces conditions, l'indice calculé pour l'année 2011 est de 41,01 %.

Pour autant, il faut souligner que hors des itinéraires définis par le plan et pour répondre à l'attente des usagers, la ville a procédé dans le cadre de ses travaux neufs de voirie 2011, à des aménagements d'accessibilité supplémentaires pour un montant de 181 262 €TTC. Ces prestations ne rentrent pas dans le calcul de l'indice 2011.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le rapport annuel d'accessibilité de la voirie communale établissant le coefficient d'accessibilité pour l'année 2011 à 41,01 %.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative aux plans d'accessibilité,
- Vu le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006,
- Vu le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux établi en 2010,
- Vu le rapport d'accessibilité annuel de la voirie communale établi pour l'année 2011,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver le rapport annuel établi par la commission d'accessibilité pour l'année 2011 portant l'indice d'accessibilité à 41,01 %.

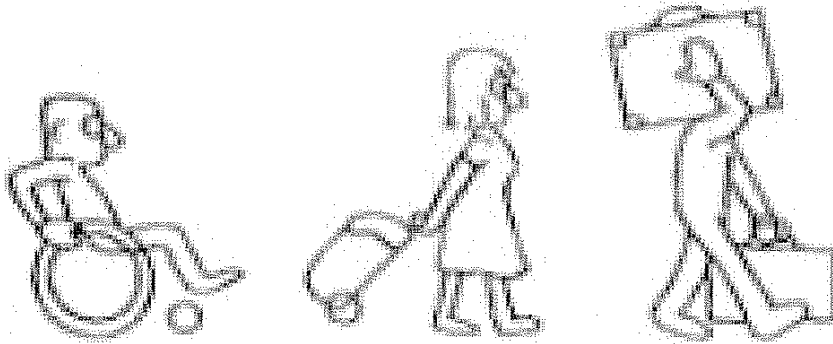
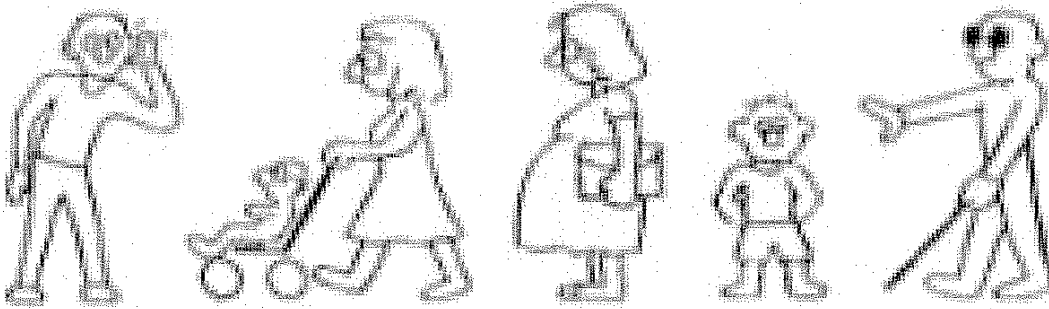
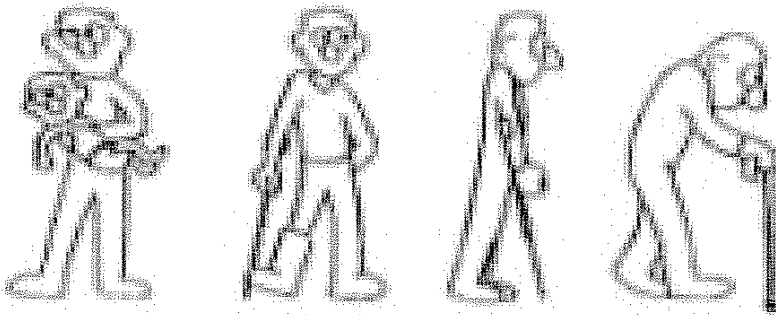
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 14 février 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD

## Les Personnes à Mobilité Réduite



© 2014 CPED (Consorci de Recerca i Documentació per a l'Autonomia Personal)

**Nous utilisons le terme générique « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) en nous référant à la position que le Parlement européen a prise en date du 14 février 2001[1]. toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, personnes handicapées(y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personnes Handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes transportant des bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et parents avec enfants (y compris enfants en poussette). Cette définition est strictement identique à celle utilisée au niveau international, notamment de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies.**



## **VILLE DE ROYAN**

# **ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE AUX PERSONNES HANDICAPEES OU EN SITUATION DE HANDICAP**



### **COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE 2011 RAPPORT ANNUEL**

<b>Indice</b>	<b>Date de révision</b>	<b>Objet de la révision</b>
39.66	2010	Création
41.01	14 Décembre 2011	Commission annuelle 2011

## INTRODUCTION

la loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" affirme des droits fondamentaux en termes d'accès à des nouvelles prestations sociales, d'accessibilité, de scolarité, d'emploi pour les personnes handicapées. Ses grands principes sont :

- **le droit à compensation**, qui vise à permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne en prenant en compte ses besoins, ses attentes et son projet de vie.
- **les aides et prestations** : la loi vise à prendre en compte les besoins, les attentes et les choix de vie de la personne handicapée, en proposant, après évaluation des besoins et en tenant compte des aspirations de chacun, des prestations et aides adaptées et personnalisées.
- **la scolarité** : le droit d'inscrire à l'école tout enfant qui présente un handicap constitue une des évolutions fondamentales de la loi. La scolarisation en milieu ordinaire est posée comme principe. La scolarisation en établissement médico-éducatif peut être plus adaptée aux besoins de l'enfant et est proposée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées aux parents.
- **l'emploi** : la loi affirme le principe de non-discrimination à l'embauche. Elle renforce les sanctions financières pour les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés fixée à 6% de l'effectif.



**SOMMAIRE**

- I - DONNEES GENERALES**
- II - DETERMINATION DES PRINCIPAUX ITINERAIRES**
- III - QUELQUES EXEMPLES DES POINTS DURES RENCONTRES DANS L'ETUDE**
- IV - IDENTIFICATION DES CHEMINEMENTS PIETONS**
- V - RAPPEL DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE**
- VI - RAPPEL ESTIMATION SOMMAIRE VOIRIE - EQUIPEMENT**
- VII - DETERMINATION DU TAUX D'ACCESSIBILITE**
- VIII - TRAVAUX RELISES EN 2011**
- VIII - PLAN DE SITUATION DES TRAVAUX**
- IX - QUELQUES REALISATIONS**
- X - COUT DES TRAVAUX**
- XI - INDICE D'ACCESSIBILITE 2011**

## I - DONNEES GENERALES

### 1.1 - Données administratives

Ville de ROYAN  
80 Avenue de Pontailac  
17200 ROYAN  
Tel : 05.46.39.56.56

la commission communale pour l'accessibilité aux handicapés a été créée par arrêté en date du 27 Octobre 2010.

### 1.2 Composition de la commission.

La commission accessibilité est composée des membres suivants :

Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire, Président  
Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint  
Madame Marie-Noëlle PELTIER, Adjointe aux travaux  
Monsieur Le colonel Didier BESSON, Adjoint aux sports  
Monsieur Sauveur MEGLIO, Conseiller Municipal Délégué à la santé  
Monsieur Pascal REVOLAT, Conseiller Municipal Délégué à l'urbanisme  
Madame Eva ROY, Conseillère Municipale Déléguée au handicap, à l'accessibilité et à l'autonomie  
Monsieur Patrick DEGOUY, Directeur des services techniques  
Madame Nathalie LEPINOUX, Responsable du service urbanisme  
Monsieur Philippe PLATON, Responsable du bureau d'étude bâtiment  
Monsieur Didier BILY, représentant l'Association des paralysés de France (A.P.F.)  
Monsieur Claude MERCERON, représentant l'association des familles de traumatisés crâniens (A.F.T.C.)  
Madame Georgette GASPARD, représentant l'Association Valentin-Haury pour le bien des Aveugles  
Madame Colette MARCHAND, représentant l'Association ALZHEIMER Charente-Maritime  
Monsieur Alain DUBOIS, Président de la cellule régionale à la Vie Autonome - Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CRAVA-CICAT)

**Pour l'année 2011, la commission s'est réunie à la mairie de Royan, le 14 Décembre 2011, sous la vice-présidence de Madame Eva ROY, Conseillère Municipale Déléguée au handicap, à l'accessibilité et à l'autonomie, pour Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire empêché.**

Etaient conviés :

- Monsieur Frédéric BLAIN, Directeur des services techniques de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.),
- Monsieur Christophe VILAIN, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M. service aménagement de Royan).

### 1.3 Plan de mise en accessibilité des voiries et des aménagements des espaces publics communaux.

En 2009, la Ville de ROYAN a confié au groupement STC-CECIAA une mission d'expertise sur les déplacements des personnes handicapées ou en situation d'handicap.

Pour ce faire la méthodologie utilisée a été la suivante :

- Localisation des pôles d'attractions et des cheminements de liaison en collaboration avec les services de la ville et les associations représentant les personnes handicapées.
- Visite sur le terrain de l'ensemble des cheminements définis avec des habitants présentant divers handicaps :
  - Malvoyant,
  - Personne en fauteuil
  - Personne à mobilité réduite

Quant aux non-voyants, les tests ont été réalisés par Monsieur LARGEAU de la société CECIAA lui-même non-voyant et expert en déplacement.

L'ensemble de ces visites a permis de mettre en exergue les points durs rencontrés.

- Pour s'assurer de la pertinence du constat, il a été fait appel à une instructrice de locomotion agréée dont l'expertise nous a confortés sur les différents types d'aménagements dangereux à corriger et à éviter ultérieurement.

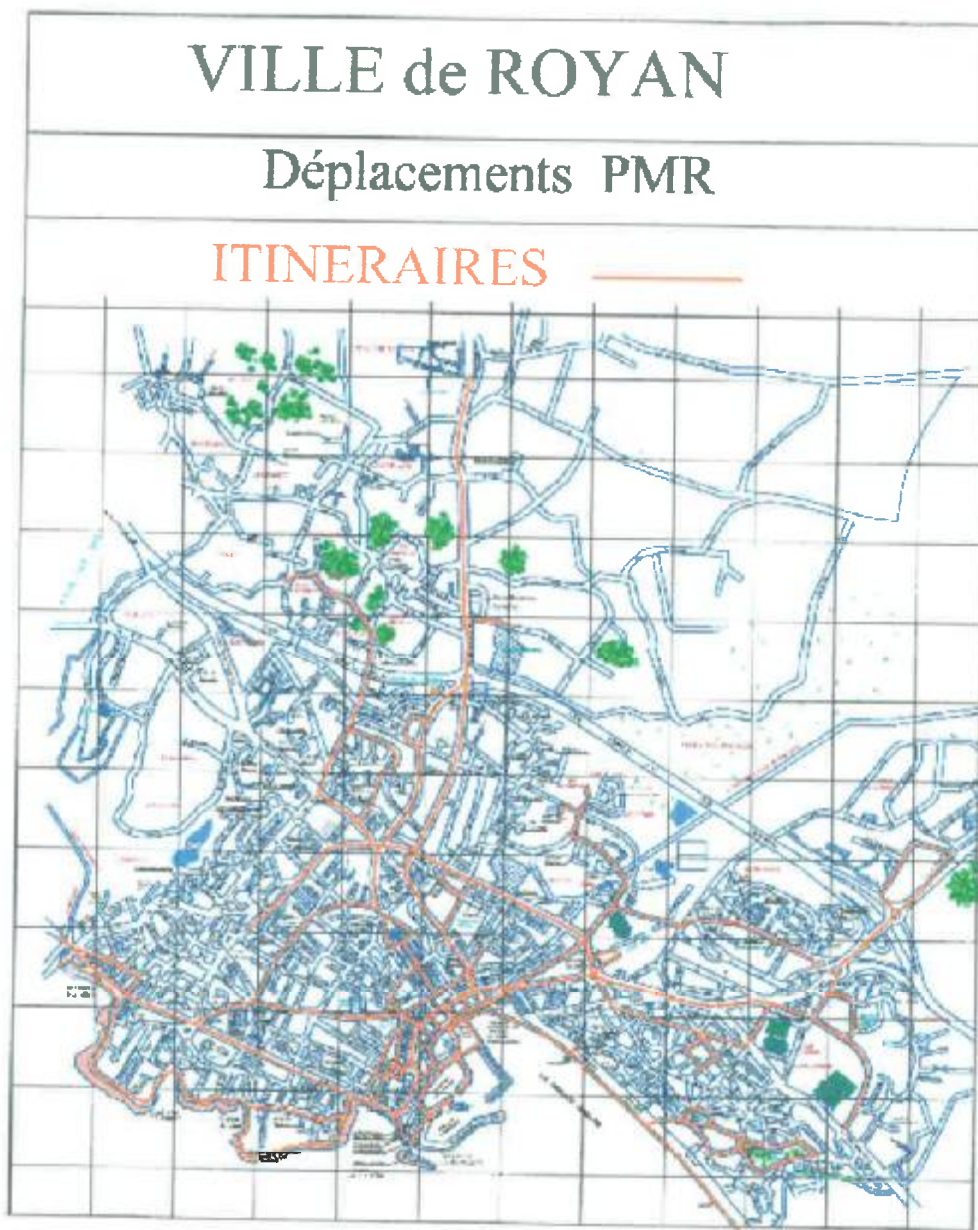
Cette étude a été remise à la ville en 2010, année de référence du dossier.

Par délibération en date du 18 février 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Royan a approuvé le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics communaux.

**II - DETERMINATION DES PRINCIPAUX ITINERAIRES**

Lors d'une réunion avec les services de la Ville et les associations représentant les personnes handicapées de la Ville de ROYAN, nous avons défini les pôles d'attractions primordiaux (Mairie, Commerces, Ecoles, Transports, etc...) ainsi que les itinéraires susceptibles de les relier entre eux.

Cela a débouché sur le réseau primaire de déplacement pour handicapés présentés sur le plan ci-après.



III - QUELQUES EXEMPLES DES POINTS DURES RENCONTRES DANS L'ETUDE



Ces bornes sont indétectables à la canne.







Pour une personne en fauteuil, ce type d'aménagement est infranchissable.





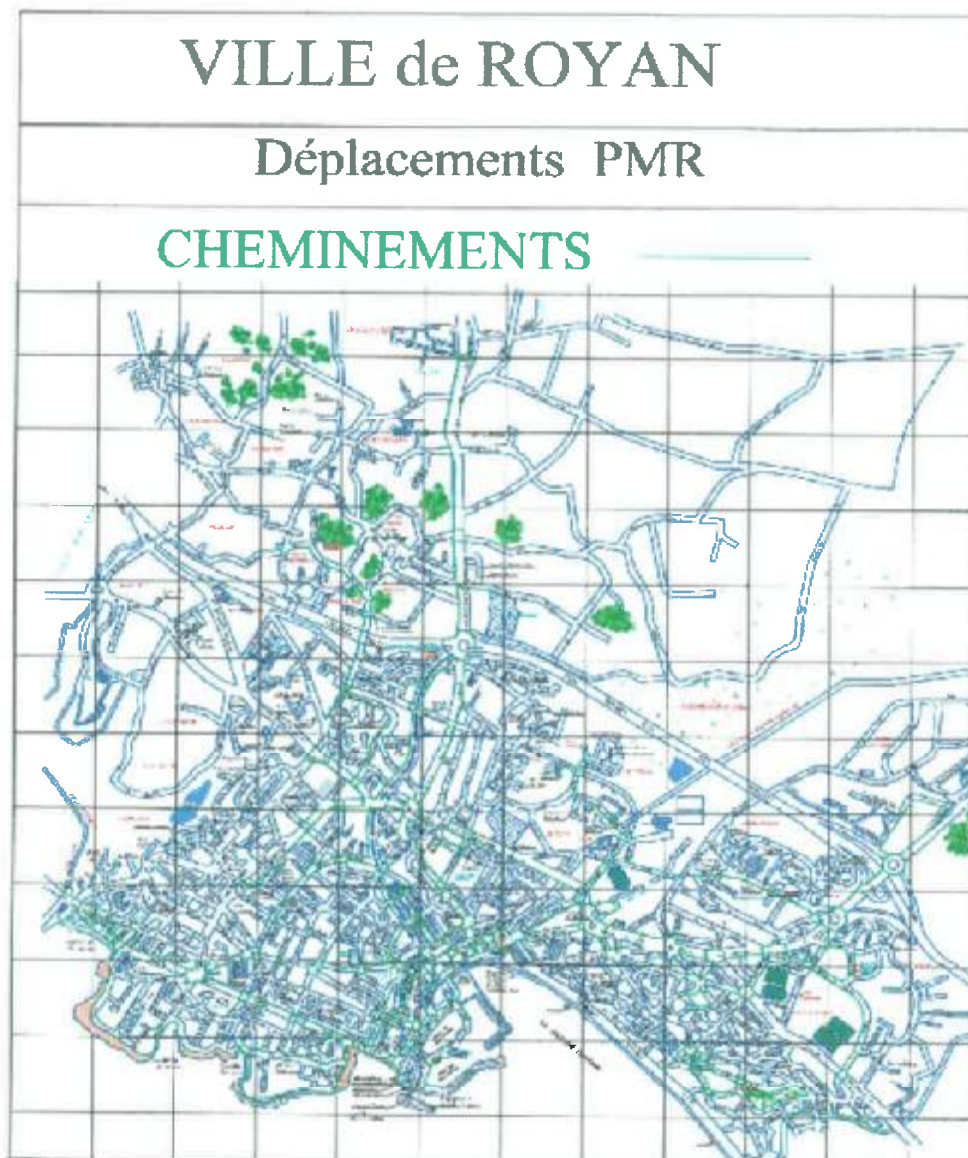






**IV - IDENTIFICATION DES CHEMINEMENTS PIETONS**

Après avoir parcouru à pied tous les itinéraires préalablement définis et en tenant compte de l'accessibilité des lieux, d'une logique de continuité du cheminement, d'une minimisation des travaux à réaliser, nous avons élaboré un plan de déplacement piéton cohérent présenté sur le plan ci-après.



**V - RAPPEL DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE**

- Remplacement des bornes basses par des potelets de hauteur 80 cm minimum.
- Abaissement des bordures de trottoir au droit des passages piétons.
- Mise en place au droit de ces passages de bandes podotactiles pour une meilleure sécurité des non-voyants.
- Mise en place de bandes de guidage pour mieux orienter les non-voyants sur certaines traversées difficiles.
- Elargissement de trottoirs pour passage d'un fauteuil.
- Equipement des carrefours à feux en dispositifs pour non-voyants.
- Equipements divers :
  - Bandes de contraste en nez de marche,
  - Bandes de contraste sur les parois latérales vitrées des abris bus.
- Aménagements spécifiques :
  - Panneaux obliques à redresser,
  - Hauteur des panneaux publicitaires,
  - Localisation de panneaux publicitaires sur le trottoir,
  - Protection des descentes d'escalier sur les cheminements piétons,
  - Mise à niveau des entourages d'arbres situés le long des cheminements piétons.
  - Mise à niveau de chambres de tirage, plaque d'égout, etc...
  - Entretien des espaces verts publics et privés.

**VI- RAPPEL ESTIMATION SOMMAIRE VOIRIE - EQUIPEMENT**

ESTIMATION DES TRAVAUX : 2 210 000 TTC

ESTIMATION DES TRAVAUX PRIORITAIRES : 1 080 000 TTC

**COUTS PAR TRANCHE**

L'année 2010 est l'année de réalisation du diagnostic. Les travaux réalisés en cours d'année dans le cadre de la rénovation de la voirie permettront d'ores et déjà d'améliorer l'indice d'accessibilité de la ville. Il sera nécessaire que la ville puisse investir un budget de 552.159,11€ TTC sur 4 exercices.

**VII - DETERMINATION DU TAUX D'ACCESSIBILITE**

L'analyse point par point des éléments figurant dans les tableaux de détermination des travaux à réaliser nous a permis d'attribuer une notation tenant compte des treize points suivants :

- Modules sonores,
- les bandes d'éveil à la vigilance,
- les barrières ou bornes à déposer,
- les abaissements à faire,
- les abaissements à refaire,
- les mobiliers (candélabres, panneaux, ...) à déplacer,
- les bombés de chaussée,
- les avaloirs à déplacer,
- les profils de trottoirs à reprendre,
- les chambres de tirage et égouts à modifier,
- les bouches à clef,
- les marquages à faire ou à refaire,
- diverses prestations.

**L'indice d'accessibilité est de 39,66% sur l'ensemble de la commune.**

**L'indice potentiel d'accessibilité de la commune est de 88%.**

**VIII – TRAVAUX REALISES EN 2011**

**TRAVAUX EFFECTUÉS OU EN COURS SUIVANT L'ITINÉRAIRE PRÉVU**

RUE	ABAISSEMENT DE TROTTOIR PRÉVU	ABAISSEMENT DE TROTTOIR EFFECTUÉ (OU EN COURS)	POSE DE BANDE PODOTACTILE PRÉVUE	POSE DE BANDE PODOTACTILE EFFECTUÉE (OU EN COURS)	CRÉATION DE PLACE DE STATIONNEMENT PMR
Avenue Daniel Hedde du carrefour Cdt Thibaudeau au Boulevard Félix Reutin	23	34	16	32	
Boulevard Frédéric Garnier / Rue Barthe	0	0	6	6	
Boulevard du Colonel Baillet du carrefour Cdt Thibaudeau au Boulevard Bernard Palissy	4	4	4	4	
Boulevard du Colonel Baillet du Boulevard Bernard Palissy à la Rue de la Renaissance	13	13	14	14	
Boulevard de Lattre de Tassigny du Bd Clemenceau à la Rue L.Dasseux	5	2	4	0	
Boulevard de Lattre de Tassigny du Square Caudron au Bd de l'Europe					1

**TRAVAUX EFFECTUÉS OU EN COURS HORS ITINÉRAIRE PRÉVU**

RUE	ABAISSEMENT DE TROTTOIR EFFECTUÉ (OU EN COURS)	POSE DE BANDE PODOTACTILE EFFECTUÉE (OU EN COURS)	CRÉATION DE PLACE DE STATIONNEMENT PMR
Boulevard de la Perche / Fromentin	2	2	
Boulevard de la Perche / François 1er	2	2	
Rue des Cendrilles / Treille	1	0	
Boulevard Bellamy / Petite Allée Bellamy	1		

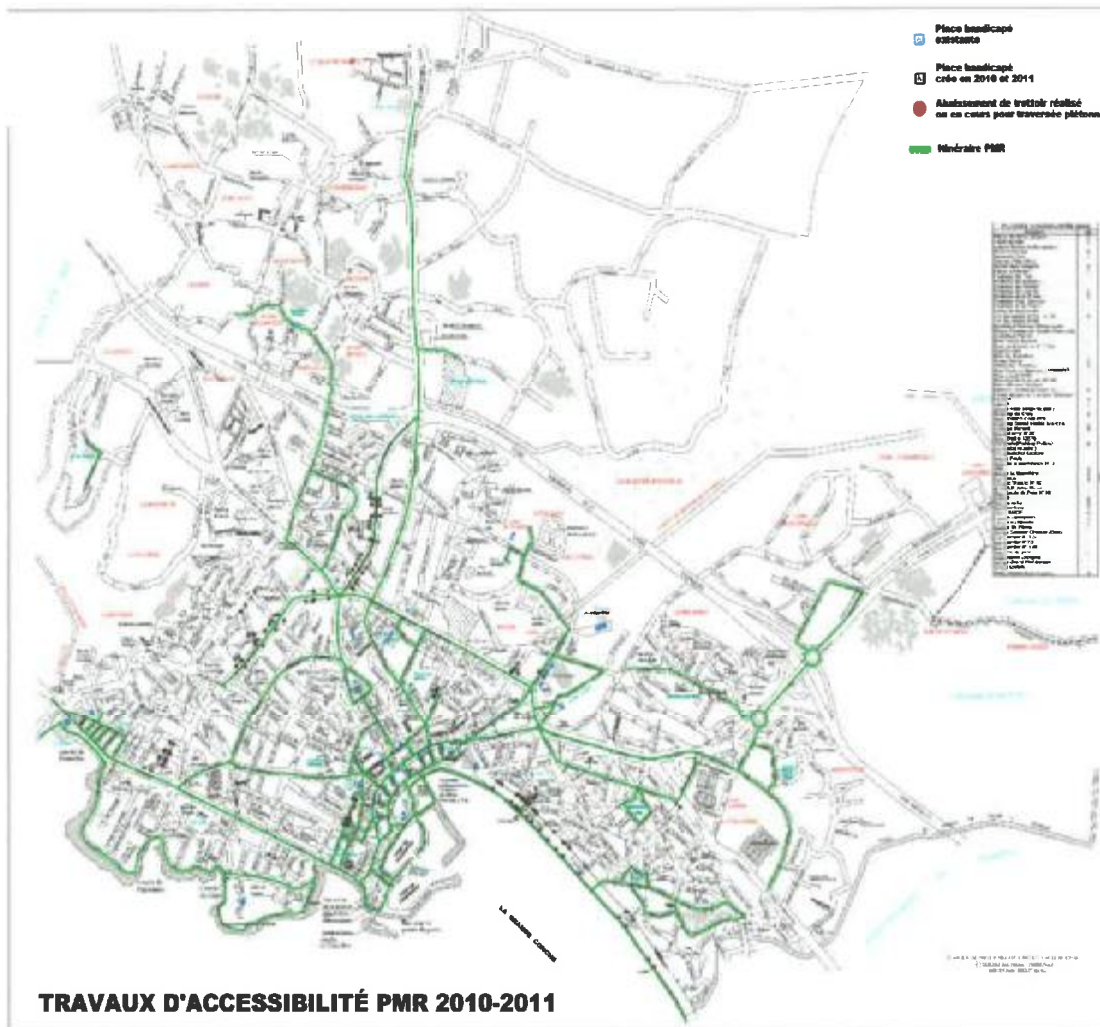


Boulevard Garnier de l'Avenue des Jardins à la Rue de l'Étoile de la Mer	40	15	3
Rue du Dr Emile Poche / Rue de la Paix	2		
Rue de la Renaissance / St François	6		
Avenue d'Angoulême	14		
Allée du Marais de Pontaillac	2		
Boulevard Albert 1er de Clemenceau à Lamy	4		1
Avenue de l'Atlantique / Verdun	2		
Rue Barthe			2
Boulevard de la Côte d'Argent (n°45)			1
Boulevard Briand (n°18)			1
Boulevard Briand (n°71)			1
Boulevard Albert 1er (n°22)			1
Esplanade de Focillon (à coté du ROC Plongée)			1
Esplanade de Focillon (proximité de l'Embarcadère)			1
Rue de Focillon (n°12)			1
Rue de Focillon (n°30)			1
Rue Paul Claudel (n°26)			1
Avenue des Congrès(n°31)			1
Bd de la Marne (Résidence Pierre Lis)			2

Les plaques de rue, sont le seul et unique moyen pour les personnes malentendantes, sourdes ou sourdes et muettes de se repérer dans la ville.

Un diagnostic a été réalisé en cours d'année 2011. Une cinquantaine de plaques a été remplacé.

**IX – PLAN DE SITUATION DES TRAVAUX**



**IX – QUELQUES REALISATIONS**









**X – COUT DES TRAVAUX 2011**

TOTAL TTC suivant l'itinéraire	79 747,00
TOTAL TTC hors l'itinéraire	101 515,00
TOTAL TTC ANNEE 2011	181 262,00

**XI – INDICE D'ACCESSIBILITE 2011**

L'indice d'accessibilité est de 39,66% à 41.01% sur l'ensemble de la commune.

**XII – AUTRES ACTIONS**

En 2011, la ville de ROYAN a été labellisée VILLE D'ART ET D'HISTOIRE.

Par ailleurs, la Ville de ROYAN s'est engagée dans les actions suivantes :

- Plan de réfection des trottoirs réalisé en début d'année 2011.
- Diagnostic E.R.P. des bâtiments communaux en cours d'exécution.
- Création d'un parcours de santé au Fort du Chay et réalisation en plusieurs tranches pour l'accessibilité des plages et du domaine public maritime (boulevard Frédéric Garnier).
- Plan de déplacement urbain sur l'agglomération Royan Atlantique : schéma directeur d'accessibilité des transports validé en 2011.
- Logements accessibles en charge de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
- Permanence handicap créée en juillet 2011.
- Traitement du dossier Maison Départementale pour le Handicap (M.D.P.H.) : situation précaire de ROYAN et des communes environnantes.
- Charte EMPLOI/HANDICAP en cours de signature.

**CONCLUSION :**

In fine, la Ville de ROYAN, depuis 2010, s'efforce d'intégrer le discours des personnes handicapées ou à mobilité réduite, en prenant en compte tous les domaines de la vie avec les associations et les différents partenaires. Sous l'impulsion du conseil municipal et de la commission communale d'accessibilité, des réalisations concrètes se multiplieront au fil des ans pour que chaque personne en situation de handicap vive bien dans sa ville.

Si la démarche a été longue à s'enclencher, il n'en demeure pas moins que la prise de conscience est là.